



Parcoursup

Lycée du Sacré Coeur

Parcoursup : vision générale

1. Qu'est-ce ?

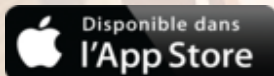
La nouvelle procédure d'admission dans l'enseignement supérieur succédant à APB.

La plateforme : www.parcoursup.fr

L'application en version Android



et iOS



Parcoursup : vision générale

2. Pour quelles formations ?

La très grande majorité des formations d'enseignement supérieur sont proposées dans Parcoursup.fr :

- Les Licences 1 (L1)**
- Les PACES**
- Les BTS ou BTSA (Brevet de Technicien Supérieur)**
- Les DUT (Diplôme Universitaire de Technologie)** des IUT
- Les DEUST (Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques)** et **DU (Diplôme d'Université)**
- Les DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)**
- Les CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles), les CUPGE (Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles)** et **les CPES (Classe Préparatoire aux Études Supérieures)**

Parcoursup : vision générale

2. Pour quelles formations ? (suite)

- Les DMA (Diplôme des Métiers d'Art)**
- Des ENSA (Écoles Nationales Supérieures d'Architecture)**
- Des Écoles Supérieures d'Art**
- Des Écoles d'Ingénieurs**
- Des Écoles de Commerce**
- Des formations paramédicales et sociales** dont les DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique et les DE manipulateur d'électroradiologie médicale
- Les MANAA (Mise A Niveau en Arts Appliqués)**
- Les MANH (Mise A Niveau en Hôtellerie)**

Parcoursup : vision générale

3. Les formations hors Parcoursup

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales (prépa IFSI, etc.)
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées d'arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Parcoursup : vision générale

4. Quatre phases

- ✓ phase d'information : 1^{er} septembre – 15 janvier
- ✓ phase de vœux : 15 janvier – 13 mars
- ✓ phase de réception – acceptation des propositions puis inscription dans les formations : 22 mai – 30 juin
- ✓ phase complémentaire : 30 juin - 1^{er} septembre

Parcoursup - phase 1 : information

1. L'accompagnement de cette phase au Sacré Cœur

- ✓ 2 professeurs principaux en terminale :
 - suivent et conseillent les lycéens
 - synthétisent les choix d'orientation pour l'avis du 2^e conseil de classe.

TL	M. CAILLEZ	M. FREGUIN
TES1	Mme CHEVÉ	Mme PELLACOEUR
TES2	Mme BASTIEN	M. LEVY
TES3	Mme AMANS	Mme GIRAUD
TSTMG	Mme JOSSE	Mme BUISSON

TS1	M. BENA	Mme AZAIS
TS2	M. CORDIER	M. LECRAC
TS3	M. MAZADE	Mme RENIÉ
TST2S1	Mme BARBIER	Mme MACHEREY
TST2S2	M. MEZQUIDA	Mme TROUILLET

Parcoursup - phase 1 : information

1. L'accompagnement de cette phase au Sacré Cœur (suite)

- ✓ La 1^e « semaine » ou période de l'orientation au lycée :
 - visite d'anciens élèves
 - présentation des formations en classe
 - un point d'orgue : le forum des métiers et des formations du 9 décembre

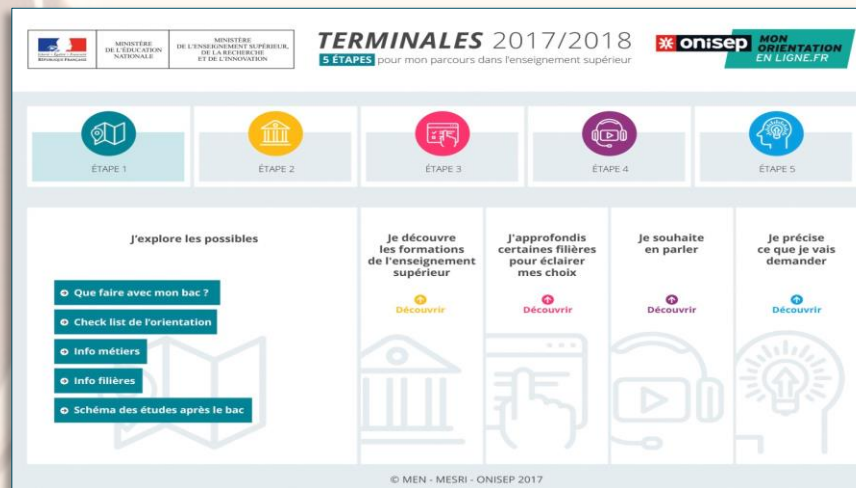
2. Le 1^{er} conseil de classe et la fiche dialogue

- ✓ le conseil a eu lieu la semaine du 27 novembre
- ✓ il a étudié les fiches « dialogue pour l'orientation » de chaque élève
 - le document précise les intentions d'orientation
 - le conseil formule des recommandations qui restent internes au lycée et sont destinées exclusivement aux familles

Parcoursup - phase 1 : information

3. Sources d'information

- ✓ deux ressources en ligne :
 - www.terminales2017-2018.fr



- www.monorientationenligne.fr
- ✓ salon de l'étudiant au Parc Chanot le samedi 20 janvier 2018

Parcoursup - phase 2 : vœux

1. Ouverture de la plateforme : 15 janvier

- ✓ 2^e « semaine » ou période de l'orientation
 - consolider son projet d'orientation
 - discuter avec les professeurs principaux
 - se rendre aux JPO et/ou journées d'immersion des formations visées.
- ✓ prendre en compte différents éléments fournis par Parcoursup avant de poser ses choix :
 - contenu et organisation des enseignements
 - attendus de la formation
 - éléments du dossier pris en compte pour la sélection.
 - dates des JPO ou des journées d'immersion
 - contact avec un responsable pédagogique

Parcoursup - phase 2 : vœux

1. Ouverture de la plateforme : 15 janvier

- ✓ prendre en compte différents éléments fournis par Parcoursup avant de poser ses choix (suite):
 - nombre de places proposées
 - nombre de candidats et nombre d'admis à la session précédente
 - taux de passage en 2^e année et de réussite selon le bac
 - débouchés et taux d'insertion professionnelle

Parcoursup - phase 2 : vœux

1. Ouverture de la plateforme : 15 janvier

Les attendus :

- ✓ connaissances et aptitudes nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans la formation post-bac visée
- ✓ tacites auparavant, explicites dorénavant
- ✓ un module fera parfois partie des attendus

Parcoursup - phase 2 : vœux

1. Ouverture de la plateforme : 15 janvier

Exemple d'attendus : le Droit

Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement rigoureux

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat.

Le droit est une discipline où les qualités oratoires sont souvent essentielles (la « plaidoirie »), et où les qualités rédactionnelles sont toujours fondamentales (rédaction de courriers, de consultations, de conclusions, d'actes juridiques, etc.).

Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université), et à raisonner sur des concepts.

La formation en Licence de droit requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, d'une maîtrise des activités dites « de réception », en particulier de la capacité du candidat à « comprendre » des textes complexes, ces activités étant à la base de la discipline juridique (compréhension de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine). La formation en Licence de droit requiert l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspectives et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

A l'université, les exercices donnés aux étudiants en travaux dirigés et aux examens consistent notamment en la rédaction de fiches d'arrêt, de notes de synthèses, de commentaires de textes, de cas pratiques et de dissertations.(...)

Parcoursup - phase 2 : vœux

2. Saisie des vœux : 22 janvier – 13 mars

- ✓ les vœux doivent être formulés avant le **13 mars 2018**.
- ✓ les élèves peuvent formuler :
 - 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant
 - 10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti
- ✓ les élèves peuvent choisir :
 - des formations sélectives : CPGE, BTS, DUT, écoles, etc.
 - des formations non sélectives : L1, PACES dans leur académie ou en-dehors
- ✓ les vœux ne sont pas classés

Parcoursup - phase 2 : vœux

2. Saisie des vœux : 22 janvier – 13 mars (suite)

- ✓ les vœux résultent d'une démarche raisonnée et accompagnée
- ✓ ils doivent donc être motivés : saisie obligatoire du projet de formation motivé par l'élève

3. Vœu multiple

- ✓ choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention
- ✓ le vœu multiple compte pour un seul vœu
- ✓ Exemples de vœux multiples :
 - regroupement de licences de Droit en Ile-de-France
 - regroupement de BTS « Management des Unités Commerciales » à Lyon

Parcoursup - phase 2 : vœux

4. Examen des vœux : du 19 au 23 mars

- ✓ par le 2^e conseil de classe
- ✓ fiche « Avenir » :
 - pour chaque vœu
 - les professeurs formulent une appréciation
 - le chef d'établissement donne un avis
 - transmise par la plateforme à chaque formation d'enseignement supérieur
 - est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à partir du 22 mai
 - comprend :
 - les notes de l'élève
 - l'appréciation du professeur principal
 - l'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

Parcoursup - phase 2 : vœux

5. Confirmation des vœux : 31 mars

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs, les lycéens doivent

- ✓ compléter leur dossier pour chaque vœu qui comprend :
 - la fiche Avenir transmise par le lycée
 - le projet de formation motivé de l'élève
 - les notes de 1^e et T^{le}
 - d'autres éléments éventuellement demandés (CV, notes aux épreuves anticipées du bac, etc.)
- ✓ **confirmer leurs vœux**
 - date limite de confirmation des vœux : 31 mars
 - si un vœu n'est pas confirmé avant le 31 mars : le vœu est supprimé.

Parcoursup - phase 2 : vœux

6. Etude des vœux par les formations post-bac

- ✓ Prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen pour l'admission dans les formations sélectives :
 - admission sur dossier ou par concours
 - nombre de places en BTS réservé aux bacheliers professionnels (admission sur avis du 2^e conseil de classe)
 - nombre de places en DUT réservé aux bacheliers technologiques

Parcoursup - phase 2 : vœux

6. Etude des vœux par les formations post-bac (suite)

- ✓ Prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen pour l'admission dans les formations non sélectives L1 et PACES :
 - la règle : un lycéen peut accéder à la L1 de son choix.
 - l'université peut lui proposer un parcours de formation personnalisé : stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour favoriser sa réussite
 - si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles :
 - les vœux sont ordonnés après étude du dossier
 - un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur.

Parcoursup - phase 2 : vœux

6. Etude des vœux par les formations post-bac (suite)

- ✓ Un lycéen peut demander une année de césure directement après le bac :
 - possibilité de reporter une année d'étude pour réaliser un projet
 - la demande est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
 - le lycéen est bien inscrit dans la formation acceptée
 - bénéficie du statut étudiant pendant toute l'année de césure
 - a un droit de réinscription l'année suivante

Parcoursup - phase 3 : propositions

1. Propositions

- ✓ à partir du 22 mai
- ✓ de manière « continue »
- ✓ avec une interruption pendant les écrits du bac
- ✓ le lycéen prend connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu

2. Réponses

- ✓ Pour une formation sélective :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

Parcoursup - phase 3 : propositions

2. Réponses

- ✓ Pour une formation non sélective :

Réponse donnée au futur étudiant

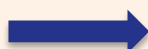
OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Parcoursup - phase 3 : propositions

3. Règles pour accepter les propositions

- ✓ délai pour accepter une proposition d'admission
 - 7 jours jusqu'au 25 juin
 - 3 jours du 26 juin au 20 août
 - 1 jour à partir du 21 août

Au-delà : la place est libérée pour un autre candidat

- ✓ différents cas de figure :
 - le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si) :
 - il accepte la proposition ou y renonce
 - s'il le souhaite, ses autres vœux en attente sont maintenus

Parcoursup - phase 3 : propositions

3. Règles pour accepter les propositions

- ✓ différents cas de figure (suite):
 - le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission :
 - il doit accepter une seule proposition parmi celles-ci et renoncer aux autres
 - s'il le souhaite, ses autres vœux en attente sont maintenus
 - le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » : des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux
 - le lycéen ne reçoit que des réponses négatives : dès le 22 mai, la commission rectorale d'accès à l'enseignement supérieur est activée pour lui faire des propositions de formation

Parcoursup - phase 3 : propositions

4. Exemple

Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



Parcoursup - phase 3 : propositions

Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ». Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter. Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

Parcoursup - phase 4 : complémentaire

- ✓ du 30 juin - 1^{er} septembre
- ✓ après les résultats du bac, la commission d'accès à l'enseignement supérieur étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux
- ✓ pour accompagner une éventuelle mobilité géographique : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales

Parcoursup : calendrier

